



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

timbres

Question écrite n° 34918

Texte de la question

Mme Patricia Adam interroge M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, sur la place qu'occupent les symboles liés à la construction européenne dans les décisions guidant le programme d'émission des timbres pour l'année 2014. Elle souhaite connaître ses projets en la matière.

Texte de la réponse

L'article 16 de la loi n° 9-568 du 2 juillet 1990 modifiée relative à l'organisation du service public de La Poste et à France Télécom accorde à La Poste un droit exclusif d'émission des timbres-poste. En matière de philatélie, c'est le ministre chargé des postes qui fixe par arrêtés les programmes philatéliques. Ces arrêtés sont pris après un avis de la Commission des programmes philatéliques qui comporte à la fois des représentants de l'Etat, du monde philatélique et de Phil@poste, entité appartenant à la direction du courrier du groupe La Poste, en charge de l'activité philatélique. Le programme philatélique - qui est défini deux ans avant l'année de sa réalisation - est ainsi élaboré en s'appuyant notamment sur le programme des célébrations officielles, sur les grands événements nationaux et internationaux ainsi que sur des demandes de timbres présentées par des particuliers, des élus, des institutions ou des associations philatéliques. L'ensemble de ces demandes - adressées directement à Phil@poste comme au ministre chargé des postes - sont instruites par Phil@poste, en vue de leur examen lors de la Commission des programmes philatéliques. C'est dans ce cadre que l'émission d'un timbre sur la construction européenne pourrait être proposée, en vue d'être réalisée éventuellement à compter de 2015. Il convient de noter, par ailleurs, que l'Association des opérateurs postaux publics européens - PostEurop - qui compte parmi ses membres l'ensemble des opérateurs des pays de l'Union européenne, organise chaque année l'émission conjointe d'un timbre sur une même illustration ou sur un même thème dans l'ensemble des pays membres de cette organisation. Cette émission conjointe contribue à sensibiliser le public aux racines, à la culture et à l'histoire communes de l'Europe ainsi qu'à ses objectifs communs.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Adam](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34918

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7949

Réponse publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 390